



Mirepoix



Camon



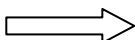
Lagarde



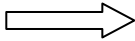
Vals

TARIFS VISITES GUIDEES GROUPES 2017

VISITES GUIDEES GROUPES ADULTES		
	GRUPE DE 10 A 20 PERSONNES	GRUPE PLUS DE 20 PERSONNES
Visite de la Bastide de Mirepoix	80 €	3.80 € par personne
Visite de Vals	80 €	3.80 € par personne
Visite de Camon	80 €	3.80 € par personne
Visite du Château de Lagarde	90 €	4.00 € par personne
Visite de la Nécropole mérovingienne de Tabariane	90 €	4.00 € par personne
Sentier des Cabanes à Camon	80 €	3.80 € par personne
Visite de Roquefixade	80 €	3.80 € par personne
Fontaine de Fontestorbes	80 €	3.80 € par personne
Cascades de Roquefort	80 €	3.80 € par personne
Visite de Lavelanet	80 €	3.80 € par personne
Accompagnement Journée	Nous consulter	



Bénéficiez d'une remise de **10%** pour la 2^{ème} visite



Bénéficiez d'une remise de **20%** pour la 3^{ème} visite



Une majoration de **25%** du tarif est appliquée pour les visites guidées effectuées les jours fériés ou les dimanches ou en langue étrangère

VISITES GUIDEES GROUPES ENFANTS / SCOLAIRES / CENTRE DE LOISIRS	
Visite de la Bastide de Mirepoix adaptée au public enfant	2 € par enfant avec un minimum de 25 participants Moins de 25 enfants : forfait de 50 €
Visite de Vals adaptée au public enfant	
Visite du Château de Lagarde adaptée au public enfant	
Visite de la Nécropole mérovingienne de Tabariane adaptée au public enfant	
Visite de Camon adaptée au public enfant	
Sentier des Cabanes à Camon adaptée au public enfant	
Visite de Roquefixade adaptée au public enfant	
Fontaine de Fontestorbes adaptée au public enfant	
Cascades de Roquefort adaptée au public enfant	
Visite de Lavelanet adaptée au public enfant	
Visite / Jeu : Mirepoix, Camon, Vals, Lagarde, Tabariane, Fontestorbes, Roquefort les Cascades, Roquefixade, Lavelanet	4 € par enfant la ½ journée 7 € par enfant la journée

Conditions particulières de ventes

Article 1 : Responsabilité

L'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

Article 2 : Arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures indiquées sur le contrat.

En cas d'impossibilité ou d'arrivée tardive, il s'engage à avertir l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix. Si pour des raisons diverses il était impossible de prévenir le guide, la prestation restera facturée. Dans le cas où le guide en aurait été avisé, le temps de visite dépendra de la disponibilité du guide.

Pour les visites guidées : le lieu de rendez-vous avec nos guides conférenciers est fixé par l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix, sauf indication contraire.

Article 3 : Interruption de la prestation

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Accompagnateur (pour les visites guidées)

Tous les circuits en visites guidées sont conduits par des guides conférenciers agréés par le ministère de la Culture et ayant droit de parole pour les visites de monuments et sites classés.

Article 5 : Réservation et règlement du solde

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 25% du prix total et contrat, signé par le client, ont été retournés à l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix dans un délai minimum de 4 semaines avant la date de la prestation.

Le solde de la prestation sera réglé le jour où la prestation est fournie.

Seules les confirmations écrites seront prises en considération (courrier/ télécopie), une facture vous sera remise le jour de la prestation.

Article 6 : Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée à l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix.

Pour toute annulation du fait du client, la somme remboursée à ce dernier par l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix sera la suivante :

⇒ annulation 24 heures avant le début de la prestation, la totalité de la prestation sera due.

Article 7 : Prix, majorations et gratités

Les prix sont calculés selon le nombre de participants.

Un groupe ne peut excéder 50 clients, au-delà, un second groupe doit être constitué.

Une majoration de 25% sera appliquée pour la mise à disposition du guide après 18h, le dimanche, les jours fériés.

Une majoration de 25% sera appliquée pour toute visite en langue étrangère (anglais/ espagnol : nous consulter).

Une gratuité sera appliquée pour 30 payants, 2 gratités pour 40 payants...

Tous les tarifs mentionnés dans notre dépliant le sont à titre indicatif ; ils peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

Article 8 : Transport

Pour les visites et balades, le guide vous attendra sur place à l'heure prévue.

Pour les circuits, il est indispensable que le groupe dispose de son propre véhicule, des points d'arrêt et de stationnement seront prévus.

Article 9 : Modification par l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix d'un élément substantiel du contrat

Lorsqu'avant la date prévue la prestation de l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments du contrat, le client peut :

⇒ soit résilier son contrat et obtenir, dans son intégralité, le remboursement immédiat de la somme versée

⇒ soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations proposés par l'Office de Tourisme de Mirepoix, un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties.

Article 10 : Annulation du fait de l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix

Lorsqu'avant le début de la prestation, l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix annule la prestation, il doit en informer les clients par courrier.

Le client sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix.

Article 11 : Litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par lettre à l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix dans les trois jours à compter du début de la prestation.

En cas de désaccord persistant les litiges peuvent être soumis au service juridique de d'Offices de Tourisme de France (OTF) qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Tout litige portant sur l'application des présentes conditions et/ou de la prestation sera de la compétence du tribunal du lieu d'établissement de l'Office de Tourisme.

Office de Tourisme du Pays de Mirepoix – Place Maréchal Leclerc – 09500 Mirepoix- Tel. 05 61 68 83 76 – Mail : visites@tourisme-mirepoix.com – Site : www.visites-mirepoix.com

R.C.P : n° 74721775 - N° SIRET : 33054247300013 - Code APE : 7990Z - Association non assujettie à la TVA